

Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale pour l'Ouest-Cornouaille

Contribution des associations ASELE, DÉMEL et G.A.M.A.

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,

Nos trois associations œuvrant pour la préservation de l'environnement et du littoral et le développement des communes d'Audierne (G.A.M.A.), Esquibien (ASELE) et Plouhinec (DÉMEL), se sont associées à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest-Cornouaille (SCoT) par une présence régulière lors des réunions d'étape, et par une participation active à nombre de groupes de travail thématiques.

Nous avons eu le sentiment que notre travail a été reconnu, et que le SCoT s'est enrichi de nos contributions.

Pour l'essentiel, nous saluons un travail de qualité, notamment dans l'analyse de la situation existante, et dans l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) issu de réflexions bien documentées. Le scénario de développement, qui donne une grande importance à la « maritimité » du territoire, nous semble très pertinent – particulièrement pour le Cap-Sizun.

Pour autant, nos trois associations ont relevé dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) des manques ou imprécisions qui méritent d'être relevés. C'est l'objet de notre présente contribution à l'enquête publique.

Sommaire

Préface	page 1
Loi littoral	page 2
Parc Naturel Marin d'Iroise	page 3
Communications	page 4
Conclusion	page 5
Postface	page 6

A / Loi Littoral.

Les documents du SCoT sont extrêmement timides sur cette question. Certes, la loi est rappelée (page 25 du DOO), mais son application n'est pas détaillée, et donc laissée à l'appréciation des élus locaux. En particulier, la notion de hameaux et de villages, qui est source de tant de litiges, n'est pas tranchée. C'est très regrettable pour certains territoires comme celui du Cap-Sizun, où la tradition donne le nom de « village » au moindre groupement de quelques maisons. Or cette notion est centrale dans l'application de la loi littoral, qui favorise le développement des villages, bourgs et agglomérations en limitant celui des hameaux et de l'habitat diffus (sauf hameaux nouveaux intégrés à l'environnement). Le SCoT aurait dû préciser cette question, en accord avec les élus et les services de l'Etat, en donnant la liste pour chaque commune des villages, bourgs et agglomérations (tout le reste étant alors hameau ou habitat diffus au regard de la loi littoral). Cela aurait grandement facilité l'élaboration (ou mise à jour) des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), en évitant le recours quasi systématique au tribunal administratif pour trancher les litiges.

Cette même imprécision se retrouve dans la désignation des coupures d'agglomérations. Les documents graphiques sont extrêmement flous, au point même de couper des zones déjà urbanisées (cas de Primelin, page 23 du DOO)... D'évidence, cette imprécision pourra être source de litiges, qui encore une fois devront être soumis au tribunal administratif...

Nous regrettons donc que le SCoT ne soit pas plus précis sur ces sujets, laissant le champ libre à l'interprétation, là où il convient simplement que la loi soit appliquée.

Par ailleurs, il est fait mention des « Espaces proches du littoral » (page 22 du DOO) qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est très judicieux, mais la mise en place de quelques règles d'urbanisme pour ces espaces eût donné plus de corps à ce sujet. On pense par exemple à une harmonisation de l'habitat (sans pour autant imposer de règle architecturale stricte) qui éviterait par exemple des toitures incongrues parmi des maisons environnantes couvertes en ardoise, ou encore des murets de style exogène visibles depuis l'espace public parmi des murets de pierres sèches traditionnels.

B / Parc Naturel Marin d'Iroise.

La maritimité du territoire est largement affirmée dans le SCoT, mais l'inclusion des eaux du Cap-Sizun dans le PNMI n'est pas mentionnée.

On se souvient que ce sujet avait fait l'objet de polémiques il y a plusieurs années, et l'agitation menée par quelques-uns avait conduit au renoncement de l'Etat (et des élus locaux) à inclure les eaux du Cap-Sizun dans le PNMI.

Plusieurs années sont passées, et l'évidence s'impose : loin de constituer une menace pour qui et quoi que ce soit, le PNMI est un excellent outil d'étude, de préservation de la biodiversité et de développement de cet espace maritime. C'est aussi un attracteur fort, qui attire les projecteurs nationaux : les reportages et émissions de télévision se succèdent au sujet du PNMI, augmentant ainsi l'attractivité des territoires concernés.

En séance de travaux du SCoT, l'intérêt de l'inclusion des eaux du Cap-Sizun dans le PNMI avait été reconnu comme une « évidence ». Mais cette « évidence » a disparu du document final.

Pourtant, l'inclusion des eaux du Cap-Sizun dans le PNMI est une **opportunité riche, porteuse de valeur et de développement pour l'économie du Cap-Sizun**, et qui n'entraîne aucun inconvénient pour qui ou quoi que ce soit.

La labellisation des productions « Pêchées dans le Parc Naturel Marin d'Iroise » serait de nature à valoriser le travail des pêcheurs professionnels du Cap-Sizun et d'augmenter leurs débouchés.

Il s'en suivrait d'évidence un développement de la navigation de plaisance et celui des sports nautiques (voile, surf, plongée, pêche sportive).

Jusqu'à présent, quelques pêcheurs non-professionnels des petits ports de l'ouest du Cap-Sizun ont imposé leur intérêt particulier à celui de la collectivité. Il est temps de revenir à la raison.

Une recommandation forte d'adhésion devrait être inscrite dans le SCoT, et tous les élus du Cap-Sizun devraient surmonter des considérations électoralistes et décider ensemble, pour le bien commun, de l'inclusion des eaux du Cap-Sizun dans le périmètre du PNMI.

C / Communications.

Peut-être grâce à l'intervention en séance de nos associations, la notion de communication a été scindée en deux volets :

- communication interne au territoire (routes),
- communication externe au territoire (internet).

Ceci est clairement identifié dans le SCoT.

Toutefois, la programmation des travaux afférents n'est pas détaillée.

- Nos associations insistent sur le fait que de **meilleures communications internes** pour le Cap-Sizun sont une nécessité pour permettre aux entreprises de venir s'installer dans le Cap-Sizun, faciliter l'accès aux estivants, touristes et visiteurs d'autre sorte, faire en sorte d'améliorer les services de livraison dans les deux sens pour toutes les entreprises du Cap-Sizun, comme les hôteliers, les restaurateurs, les pêcheurs, les commerçants et artisans, etc. , et plus simplement pour tous les habitants du Cap . Le choix des « axes routiers à améliorer en priorité » présentés dans le DOO (page 43) semblent très pertinent, mais il importe que cela ne reste pas un vœu pieux.
- Notre souhait est aussi de **miser sur l'avenir**. Le raccordement de toutes les entreprises et tous les foyers du Cap-Sizun en très haut débit par fibre optique constituerait un passeport pour l'avenir.

Certes, la région Bretagne déploie un « plan fibre très haut débit », ce que nous saluons. Mais ce déploiement est échelonné dans le temps. Le Cap-Sizun sera-t-il servi parmi des derniers (dans 20 ans ou 25 ans, date à laquelle cette technologie sera dépassée) ?

Sans amélioration des routes et sans très haut débit, le Cap-Sizun subirait une « **double peine** ». Aucune initiative de relance économique ne serait possible, le déclin économique et démographique se poursuivrait. Ce serait la mort annoncée pour le Cap-Sizun.

Nous demandons donc que le SCoT inscrive l'amélioration des communications internes et la desserte du Cap-Sizun en « très haut débit » comme projets prioritaires.

Conclusion

En conclusion, nos associations souhaiteraient que le SCoT soit plus précis en matière de loi littoral afin de diminuer le recours aux tribunaux en cas de litiges, qu'il se prononce clairement en faveur de l'inclusion des eaux du Cap-Sizun dans le périmètre du Parc Naturel Marin d'Iroise, et qu'il privilégie et accélère le développement des communications internes (routes) et externes (très haut débit).

Postface

Pour le Cap-Sizun, nous souhaiterions que cet exercice soit l'amorce d'une **réflexion sur le devenir de notre péninsule**. Nous pensons qu'il est nécessaire de préciser un dessein qui servira de guide à notre communauté de communes pour orienter les projets (plutôt que de répondre au cas par cas aux desiderata de telle ou telle commune comme cela a pu être le cas dans le passé). Un tel dessein devrait constituer une vision de ce que serait l'économie du Cap-Sizun à moyen et long terme. Des pistes sont esquissées dans les documents du SCoT, il faudrait les concrétiser.

Nous pourrions par exemple capitaliser sur les forts atouts de notre nature, de notre campagne, de notre mer, de nos paysages et de notre patrimoine en développant résolument un écotourisme marchand (hôtels, restaurant, gîtes, campings) « bleu et vert » (bleu de la mer et vert de la campagne) respectueux de l'environnement, exploitant des sentiers de randonnée et les circuits de véloroute, et qui déborde très largement de la période 14 juillet - 15 août. C'est d'ailleurs ce qui est proposé par le DOO page 53 « Développer un tourisme de qualité écoresponsable ». L'image du Parc Naturel Marin de l'Iroise qui baignerait nos côtes, la présence des zones Natura 2000, et celle du Grand Site de France de la Pointe du Raz nous y aideraient grandement. La valorisation des trames vertes et bleues serait bienvenue.

Nous pourrions aussi développer une « excellence environnementale », présenter par exemple une « péninsule sans pesticides », qui serait évidemment attractive dans ces temps de défiance envers certaines pratiques agroalimentaires douteuses ou décriées. Ce serait aussi l'occasion de développer une offre bio et de terroir qui est de plus en plus recherchée et qui pourrait être labellisée « produit en Cap-Sizun ».


Les municipalités devraient viser à obtenir le « pavillon bleu » pour leurs plages, label de respect apprécié des usagers, et aussi les animer par des sports de plage et jeux de plage qui ravissent les familles toutes entières.


Les fêtes bretonnes traditionnelles devraient être diversifiées pour attirer un public plus large, et ne pas se limiter aux périodes estivales, complétant une offre culturelle de bon niveau grâce au travail de tous les services communaux et surtout à toutes les associations qui ne ménagent pas leur peine.


Et, bien entendu, la présentation de l'offre touristique devrait être coordonnée pour l'ensemble du Cap-Sizun, en mettant l'accent sur tous les atouts précités.

Cette attractivité du territoire séduirait aussi de jeunes retraités, dont l'accueil permettrait de développer une « silver economy » (économie des cheveux d'argent) qui générerait de nombreux emplois de services à la personne.

Et aussi et surtout, grâce au très haut débit, il nous faudrait encourager des entreprises « du 21^{ème} siècle », dont la matière première et les produits à forte valeur ajoutée sont immatériels, à s'installer (à travers par exemple une pépinière d'entreprises du secteur numérique) dans ce havre de tranquillité et d'excellence environnementale, en leur assurant une prise directe avec le monde entier via un réseau numérique performant.


ASELE vice-président
Esquibien


DÉMEL Présidente
Plouhinec


G.A.M.A. Présidente
Audierne